

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Décision du 8 décembre 2009 portant déclassement du domaine public de l'Etat et désaffectation d'un ensemble immobilier domanial sis 58, boulevard Lefebvre, 27, avenue Albert-Bartholomé, 7, avenue de la Porte-de-Plaisance et 10, rue Theuriet, 75015 Paris

NOR : DEVK0929324S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1, L. 2111-2, L. 2141-1 et L. 2141-2 ;

Vu le décret n° 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'Etat et ses établissements publics, notamment son article 7,

Décide :

Article 1^{er}

Est déclassé du domaine public de l'Etat l'ensemble immobilier situé à Paris (XV^e), 58, boulevard Lefebvre, 27, avenue Albert-Bartholomé, 7, avenue de la Porte-de-Plaisance et 10, rue Theuriet (cadastré section AV n° 10).

Article 2

La désaffectation de l'ensemble immobilier désigné à l'article 1^{er} prend effet au plus tard le 7 décembre 2012.

Article 3

L'ensemble immobilier est inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le n° 757-01223-43503-1-12-015.

Article 4

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 8 décembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice de la recherche et de l'innovation,
R. BREHIER